

Département du Lot
MAIRIE DE MONTVALENT
46600
Téléphone : 05 65 37 32 31

**Procès-verbal du
Conseil Municipal
Du
Mardi 21 avril 2026
Salle du Conseil de la Mairie de Montvalent**

Nombre de membre en exercice : 11

Présents : 11 : BLONDONNET Marie, BOUAT Christian, BOUDET Victor, CLEDEL Guilhem, LANDES Fabien, LORILLIERE Charles, MONTY Benjamin, PALLANCA Pierrette, TAUXES Nadia, TREILHOU Marie, WARTELLE Rachel.

Conseiller municipal complémentaire présent : M. Wattebled Pascal,
Absente excusée : Mme Amartin Elisabeth.

Référent Pic présent : Christian Paramelle

ORDRE DU JOUR :

Lecture du procès-verbal du dernier conseil :

- Procès-verbal du conseil municipal du 02 avril 2026
- Agenda des dernières semaines

Travaux en cours :

- 1- Finalisation adressage (pose des panneaux rue et route)
- 2- Finalisation travaux halle

Délibérations :

Délibération n°2026_37

Objet : Désignation du secrétaire de séance

Vu l'article L.2541 du Code général des Collectivités territoriales, après délibération, le Conseil Municipal désigne Charles Lorillière en qualité de secrétaire de séance.

Après discussion et vote le conseil décide à l'unanimité (11 voix pour) de voter pour la désignation de cette secrétaire de séance

Et le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour faire appliquer cette décision.

Délibération n°2026_38

Objet : Approbation du dernier conseil municipal du jeudi 02 avril 2026

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il y a des remarques particulières sur le procès-verbal du jeudi 02 avril 2026.

Après discussion et vote le conseil décide à l'unanimité (11 voix pour) d'approuver le procès-verbal de la séance du jeudi 02 avril 2026.

Et le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour faire appliquer cette décision.

Délibération n°2026_39

Objet : Acceptation rajout d'une délibération urgente : modification délégué suppléant et titulaire au syndicat Territoire Energie du Lot.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, qu'une erreur dans la désignation des délégués au syndicat Territoire Energie du Lot, nous oblige à voter à nouveau cette délibération.

Pour ce faire Monsieur le Maire demande d'ajouter la délibération n°2026_44 au conseil municipal du 21 avril 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 11 voix d'accepter ce rajout.

Et le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour faire appliquer cette décision.

Délibération n°2026_40

Objet : Vote des taux de la fiscalité directe locale et fixation des taux d'imposition pour l'année 2026

Par délibération du 10 avril 2025, le Conseil Municipal avait fixé pour 2025 les taux des impôts à :

TH : 8.23 %

TFB : 39.54%

TFPNB : 117.82%

Il est proposé, de modifier le taux d'imposition TH en 2026 par rapport à 2025 et donc de le porter à :

TH : 9.23 %

Les autres taux, quant à eux, ne sont pas modifiés :

TFB : 39.54 %

TFNB : 117.82%

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité des membres présents (11 voix pour) :

- APPROUVE le taux d'imposition de la commune de Montvalent comme indiqué précédemment,
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2026_41

Objet : Approbation du budget primitif 2026

Vu le projet de budget primitif 2026,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE, le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau de l'article et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	322 461,08€	322 461,08€
Section d'investissement	166 197,82€	166 197,82€
TOTAL	488 658,90€	488 658,90€

Cette décision est prise à l'unanimité 11 voix pour.

Et le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour faire appliquer cette décision.

Délibération n°2026_42

Objet : Baisse des indemnités de fonction des élus avec mise en place d'une indemnité pour le conseil municipal délégué.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 10 voix pour et 1 abstention (Fabien Landes) de fixer les indemnités de fonction comme suit :

FONCTION	NOM	PRENOM	INDEMNITE	Indemnité brute au 1 ^{er} mai 2026
Maire	CLEDEL	Guilhem	25,42% de l'indice	1044,90€
1er adjoint	BOUDET	Victor	9,90 % de l'indice	406,94€
2ème adjoint	TAUXES	Nadia	9,90 % de l'indice	406,94€
3 ^{ème} adjoint	LORILLIERE	Charles	9,90 % de l'indice	406,94€
Conseiller municipal délégué	LANDES	Fabien	5.65% de l'indice	232,24€

Délibération n°2026_43

Objet : Demande de subvention auprès de Cauvaldor pour le fonds de soutien à la restauration du patrimoine 2026 pour la restauration du puit de Veyssou.

Monsieur le Maire rappelle que le service patrimoine de CAUVALDOR a mis en place un programme de soutien pour la restauration du petit patrimoine sur le territoire de la communauté de communes.

Monsieur le Maire propose donc que cette restauration soit effectuée pour un montant de 3 082,84€ HT et qu'une subvention soit demandée au service patrimoine de CAUVALDOR pour financer celle-ci.

Monsieur le Maire propose donc d'approuver un plan de financement comme suit et égal au coût des travaux HT : 3 082,84€ HT :

- Subvention CAUVALDOR : 1 541 €

- Autofinancement commune : 1541,84€.

Après exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité (11voix pour) d'approuver ce plan de financement et de demander une subvention auprès du service patrimoine de CAUVALDOR.

Et le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour faire appliquer cette décision.

Délibération n°2026_44

Désignation délégués Territoire Energie du Lot (TE46) :(1 délégué titulaire/1 délégué suppléant).

Monsieur le Maire expose aux conseillers qu'en application des dispositions de l'article L 5211-8 du code des Collectivités Territoriales, le mandat des délégués du Conseil Municipal au sein des Comités des syndicats intercommunaux auxquels adhère la commune, prend fin lors de l'installation des nouveaux Comités.

Il convient en conséquence de désigner les délégués du Conseil Municipal appelés à représenter la commune dans le secteur d'énergie de la Fédération Départementale d'Energies du Lot qui, conformément à l'article cinq des statuts de ce syndicat, sont au nombre d'un titulaire et d'un suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner en tant que délégués à la Fédération Départementale d'Energies du Lot :

Un Délégué titulaire : Guilhem CLEDEL

Un Délégué suppléant : Victor BOUDET

Cette décision est prise à l'unanimité (11 voix pour)

Et le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour faire appliquer cette décision.

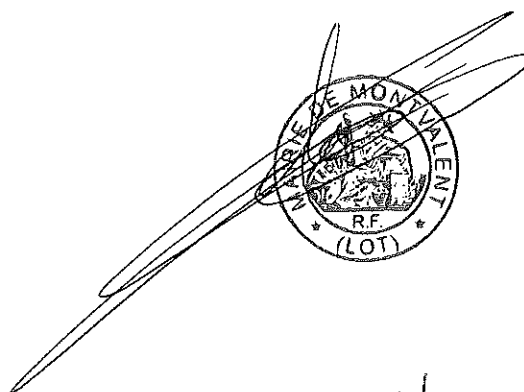
Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour faire appliquer cette décision.

Divers

- Cérémonie du 08 mai 1945 (flyers pour distribution)
- Gazette estivale
- Repas remerciement PIC
- Chenil communal
- Rappel réunion par CAUVALDOR avec l'ensemble des élus municipaux le 23 avril 2026 à 18h00 salle polyvalente la Croix Blanche
- Projet maison LAFFONT
- Date repas budget (agent, élus, conjoints)
- Fixer date marché gourmand : 05 août 2026
- Fixes date mai des élus : dimanche 30 août 2026

Fin de séance à 20h30

Soubey



Subitelle.
Cauval
par
Blas

Blas
Blas
Blas